



Réforme des UJPE : Profitons de cette réorganisation

Pour réparer une injustice !

COMMUNIQUÉ :

La réforme des UJPE entraîne une profonde réorganisation territoriale et une nouvelle structuration des services éducatifs de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Dans ce cadre, de nombreux services d'hébergement seront désormais rattachées à des structures d'insertion, de milieu ouvert ou à des unités éducatives auprès des tribunaux.

Cette nouvelle organisation doit être l'occasion de réparer une injustice qui existe depuis trop longtemps.

➤ En effet, certains responsables d'unités éducatives exerçant dans des structures d'insertion, de milieu ouvert ou auprès des tribunaux ont été, et sont encore, contraints d'assurer des astreintes dans des unités d'hébergement.

Ils assument donc les contraintes et les responsabilités liées à l'astreinte en hébergement.

Pourtant, ces collègues ne bénéficient pas du même niveau d'IFSE que les responsables d'unités exerçant dans ces structures d'hébergement.

UNE MÊME ASTREINTE, UNE MÊME RESPONSABILITÉ ... MAIS PAS LE MÊME IFSE !

Cette situation n'est plus acceptable.

FO Justice-PJJ section CADEC refuse que cette nouvelle organisation perpétue une injustice indemnitaire.

AU CONTRAIRE, PROFITONS DE LA RÉFORME POUR LA CORRIGER !

La création des nouvelles organisations de service doit permettre de reconnaître enfin la réalité des responsabilités exercées par les cadres éducatifs.

➤ Lorsqu'un responsable d'unité éducative assure des astreintes en hébergement, il devrait bénéficier du même niveau d'IFSE que les collègues exerçant ces mêmes astreintes.

LA RÉFORME DOIT ÊTRE L'OCCASION D'HARMONISER ET DE RÉTABLIR L'ÉQUITÉ !

FO Justice-PJJ section CADEC revendique :

- ▶ L'alignement de l'IFSE des responsables d'unités éducatives assurant des astreintes en hébergement.
- ▶ La fin des différences indemnitaires entre collègues soumis aux mêmes responsabilités lors des astreintes.
- ▶ La prise en compte réelle des responsabilités exercées, au-delà du seul rattachement administratif de l'unité.

La réforme des UJPE ne doit pas créer de nouvelles injustices. Elle doit être l'occasion de réparer celles qui existent déjà !

**À RESPONSABILITÉS ÉGALES, RECONNAISSANCES ÉGALES !
À ASTREINTES ÉGALES, IFSE ÉGAL !**

FO Justice PJJ Section CADEC

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS